Intervention de Fatiha Saidi
Colloque «Femmes et Violences : état des lieux et perspectives d'action»
Voix des Femmes et Réseau bruxellois mariage et migration
16 décembre 09

Avant toute chose, je tiens à remercier le réseau bruxellois mariage et migration ainsi que l'association la voix des femmes pour l'organisation de cette journée et pour leur invitation.

Les violences faites aux femmes sont préoccupantes, eu égard aux chiffres et constats qui nous reviennent en permanence et avoir pour objectif de les éradiquer suppose beaucoup d'énergie et surtout de synergie et de collaboration.

Différentes journées sont organisées pour rappeler que les femmes, à travers le monde, ne connaissent pas encore un véritable statut égalitaire et continuent de subir des discriminations. On peut ainsi citer la journée du 8 mars, journée internationale des femmes, la journée du 25 novembre, proclamée, en 1960, par les Nations Unies comme la « journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ».

On peut aussi évoquer la Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes qui s'est tenue à Pékin en 1995 où les gouvernements s'engageaient à supprimer toute forme de discrimination envers les femmes afin d'aboutir à une réelle égalité entre les hommes et les femmes.

Malgré toutes ces dispositions internationales, malgré l'arsenal juridique mis en œuvre dans plusieurs Etats, force est de constater, malheureusement que les violences à l'égard des femmes perdurent. Et ces violences trouvent leur source dans les rapports de domination et d'inégalité entre les sexes.

C'est donc sur cette source qu'il faut agir et tendre vers une société où chaque individu, quel que soit son sexe est égal.

A cet égard le lien entre le monde associatif et le politique est primordial car il permet de renforcer les actions, de leur donner une légitimité inscrite sur les besoins et réalités des populations et d'avoir une concertation constante.

Puisque vous m'interpellez aujourd'hui sur le travail parlementaire réalisé dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes, c'est à partir cette combinaison politique-associatif que je vais commencer en vous faisant part de deux initiatives originales qui ont été menées sous la précédente législature.

Le 8 mars 2007, la Coordination de la Marche Mondiale des Femmes (CMMF) a ouvert un «Parlement des Femmes» durant lequel elle a présenté une série de revendications sur des thématiques touchant les femmes (emploi, logement, accueil des enfants, santé, vieillissement…). Cette journée a été un véritable succès avec plus de plus de 300 personnes inscrites, plus de trente associations bruxelloises présentes, des interventions de parlementaires et de représentants du gouvernement.

A l'issue de cette journée, des parlementaires se sont engagés à se mobiliser sur une thématique donnée et à assurer le relais des revendications auprès des gouvernements concernés. La «Quinzaine de l'Egalité des Chances» était en branle… En collaboration avec les associations et les parlementaires, des séances parlementaires (PRB, ARCC, COCOF) consacrées exclusivement à la thématique de l'égalité femmes/hommes ont été programmées aux alentours de la «Journée Nationale des Femmes» et de la «Journée internationale de lutte contre toutes les discriminations à l'égard des femmes». Ce défi de taille a nécessité :

- Un important travail de sensibilisation des membres du bureau du Parlement, la répartition et l'organisation du travail selon les compétences propres à chaque instance.
- Une vigilance accrue au niveau de la coordination. En effet, le règlement du Parlement stipule qu'il faut envoyer toutes les interpellations politiques pour la même réunion du bureau (ni celle d'avant ni celle d'après).

Le pari est tenu et c'est ainsi que les séances du 9 novembre 2007 au parlement Bruxellois et du 16 novembre 2007 au Parlement francophone bruxellois sont entièrement dédiées à l'égalité entre les femmes et les hommes. La multitude de questions, interpellations… centralisées au sein d'une séance parlementaire a permis de donner un aperçu global des avancées réalisées et des lacunes et manquements.

Forte de ce succès et du soutien politique qu'elle a perçu, la CMMF a souhaité réitérer une action en 2008. A nouveau, après plusieurs réunions de travail autour des revendications du monde associatif, il est apparu important de s'atteler au niveau de pouvoir communal, pouvoir le plus proche des citoyens. Mais là on se butait au nombre de communes à toucher (19 ce n'est pas rien) ainsi qu'aux mandataires compétents. Sur ce dernier paramètre, le choix s'est posé sur la compétence de l'égalité des chances puisqu'en région bruxelloise on dénombrait, au lendemain des élections communales de 2006, 14 collèges comptant en leur sein un/e échevin/e de l'égalité des chances.

Sur la question du tour des communes, il a été décidé de revenir au parlement bruxellois et de solliciter le comité d'avis pour l'égalité des chances à auditionner les mandataires locaux. Ces auditions ont eu lieu tant au PRB qu'à la COCOF et ont été l'occasion pour la CMMF de présenter son mémorandum aux personnes auditionnées.

Voilà l'illustration d'un type de travail qui peut être mené par les parlements, en collaboration avec le monde associatif.

Avant d'aborder le travail parlementaire proprement dit, je souhaite revenir sur l'installation des échevins de l'égalité des chances que j'ai évoqués il y a quelques instants. Comme je vous l'ai dis, on dénombre aujourd'hui 14 échevins dans les 19 communes de la région bruxelloise. Sous la législature 2000-2006, ils étaient au nombre de 4. Cette belle envolée a aussi été le fruit d'un travail politique. En 2006, à l'issue d'un colloque organisé par la Ministre de l'Egalité des Chances, Brigitte Grouwels, une charte signée par des parlementaires bruxelloises, des représentantes du monde associatif et la Ministre elle-même a été adressée à tous les bourgmestres bruxellois. Dans cette charte les signataires invitaient les chefs de communes à désigner un/e échevin/e chargé/e de l'Egalité des Chances dans leur collège, au lendemain des élections. Les Communes ont, à la lecture des résultats, donné une réponse positive à cette recommandation.

Quant au travail parlementaire, en termes d'égalité des chances et de lutte contre les violences faites aux femmes, il peut se décliner sous différentes formes et je vais vous en citer quelques-unes de manière concrète :

- Les propositions de résolution

Une résolution est une délibération prise par une assemblée, en dehors de la procédure d'élaboration des lois pour exprimer au gouvernement des recommandations ou des vœux d'intérêt général. Dans le cadre de ces procédures, j'ai cosigné la proposition de résolution du Parlement Francophone Bruxellois relative à la lutte contre les violences conjugales et familiales. Ce texte, voté à l'unanimité en mai 2006, prévoit entre autre, des campagnes de sensibilisation et d'information en direction des groupes à risque ainsi que des formations pour les policiers et les intervenants sociaux. Elle entend promouvoir l'accueil de première ligne et assurer un suivi psycho-social tant pour les victimes que pour les auteurs de ces violences (problématique que j'ai très récemment relayée auprès de la Communauté française). Cette proposition invite le gouvernement régional à soutenir le secteur associatif dont l'action est essentielle dans ce domaine et à promouvoir les initiatives locales.

J'ai également cosigné la proposition de résolution relative à la lutte contre les mutilations génitales féminines. Cette résolution, votée en avril 2009, prévoit des actions de sensibilisation, d'information et d'éducation. Ainsi que des formations spécialisée pour le personnel médical, notamment pour la chirurgie de reconstruction. Elle plaide aussi pour le remboursement des frais médicaux des femmes mutilées, y compris celles qui n'ont pas d'assurance maladie-invalidité. Enfin, elle invite à soutenir les associations d'aide aux victimes.

Au niveau de la commission communautaire commune, j'ai déposé une proposition de résolution pour l'amélioration du dispositif du dépistage du cancer du sein, devant le constat que peu de femmes d'origines sociales modestes et issues de l'immigration ne prenaient pas part à ces dépistages gratuits initiés dans notre région.

- Les interpellations aux membres du gouvernement

De manière régulière, j'interpelle les membres des gouvernements, toutes assemblées confondues, sur des thématiques féminines diverses. Ainsi, la lutte contre les mariages précoces ou traditionnels, thème sensible sur lequel il faut agir mais sans violer la vie privée des personnes et sans recourir à des pratiques précipitées qui peuvent non seulement stigmatiser ou caricaturer des individus ou des communautés mais aussi se révéler contre-productives voire porteuses d'effets pervers.

En ce début de législature, j'ai interpellé la ministre Fadila Laanan, à la Communauté française ainsi que le ministre Emir Kir au Parlement Francophone Bruxellois, sur les politiques qu'ils comptent mettre en œuvre durant cette législature pour la promotion de l'égalité des chances et la lutte contre les inégalités. Les réponses qu'ils m'ont données vont faire l'objet de la continuité de mon travail parlementaire. Demain, en commission finances, c'est le Ministre Bruno de Lille que je soumets au même exercice.
En 1995, lors de la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes qui s'est tenue à Pékin, les 189 gouvernements signataires se sont engagés à oeuvrer à la suppression de toute discrimination envers les femmes afin d'aboutir à une réelle égalité entre

les hommes et les femmes. Pour réaliser cet ambitieux projet, une plate-forme d'actions a été élaborée, reprenant 12 domaines prioritaires qui requièrent une attention et des actions particulières de la part de la communauté internationale, des gouvernements et de la vie associative.

Cet engagement international s'est traduit, pour la Belgique, à différents niveaux de pouvoir, par l'obligation de présenter annuellement un rapport sur la politique menée pour promouvoir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. La Communauté française a été alignée sur l'agenda mondial par le décret du 19 décembre 2002. Ce décret impose à la Communauté française d'établir chaque année un rapport de ses activités et prévoit que chaque membre du Gouvernement soumette avant le 30 septembre au plus tard, un rapport d'évaluation au Parlement énumérant les initiatives prises en vue de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes. Il en est de même pour le parlement bruxellois (ordonnance en 2006) et pour la COCOF. Il est essentiel d'assurer, en tant que parlementaire, un suivi et une attention vigilante à ce rapport car il est le baromètre des politiques mises en œuvre par les gouvernements.

Ainsi, je suis aussi particulièrement attentive à la mise en œuvre du Plan d'Action Nationale contre les violences conjugales.

<u>En bref, avec ma casquette d'échevine</u>

- Les inégalités de genre constituent un frein à la promotion des droits des femmes. De manière générale elles nuisent à la démocratie et même au développement global d'un pays. C'est pourquoi j'encourage les nombreux projets de coopération au développement qui portent sur le renforcement des pouvoirs des femmes dans des sociétés où de fortes disparités de droit subsistent entre les hommes et les femmes.
- Afin de sensibiliser les citoyen/nes à l'inégalité salariale, j'ai organisé le mardi 18 mars 2008, une journée de l'égalité salariale. Ainsi, le matin entre 8h et 13h et le soir entre 17h et 20h, tous/toutes les citoyen/nes se rendant à la maison communale ont reçu des pièces de chocolat : 2 € pour les dames et 1 € pour les messieurs. Cette distribution inéquitable a pour but de susciter le dialogue et d'informer les habitants sur les discriminations auxquelles sont encore confrontées certaines femmes en terme de salaire.
- Le mercredi 5 mars 2007, les personnes qui ont fréquentée le marché de la rue Deknoop à Evere dans la matinée ont découvert l'étal d'un marchand peu ordinaire. Bonimenteur, celui-ci harangue les foules, vend des figurines pour la modique somme de 1 € mais si la tête du client est trop typée, si la femme face à lui est enceinte, si le monsieur à la veste trop brune ou est trop gros au goût du marchand, alors : « désolé, c'est déjà pris ! ».
- Depuis 2007, afin de célébrer la commémoration de la journée du 25 novembre, chaque année à cette même date, j'organise une action de distribution du ruban blanc. Cette distribution s'est faites dans différents services de l'administration communale, auprès des citoyens, ou encore cette année, devant une école.
- Dans le courant de l'été 2008, les échevinats de l'égalité des chances et de l'état civil d'Evere ont contacté les animateurs du Planning familial d'Evere et du Collectif Santé Josaphat (Planning familial de Scharbeek) pour construire un projet ensemble afin de prévenir « les mariages forcés ». Plusieurs rencontres avec les échevins, ainsi qu'une réflexion de fond sur le sujet ont permis de décaler la première demande « aborder les

mariages forcés » à un thème plus vaste « violences dans les relations amoureuses » étant donné que l'ultime violence dans une relation amoureuse est un mariage forcé. Ces temps d'échange et de co-élaboration du projet ont permis d'approcher les élèves de 6ème et de 7ème secondaires de l'Athénée Royal d'Evere sans stigmatiser une population, d'ouvrir la parole sur un thème qui les préoccupe, de les aborder dans une démarche de pédagogie active. Une évaluation et un suivi vont être donné à cette première expérience.

Les défis

- En cette période de crise, la vigilance est de mise afin que les politiques de l'égalité des chances qui sont toujours le parent pauvre ne se voient encore rognées, dans le cadre des économies globales.
- On n'aura de cesse de continuer à insister sur la nécessité de disposer d'indicateurs fiables en matière de genre, tant sur le plan quantitatif que qualitatif pour évaluer précisément les problèmes touchant à l'égalité, la santé et la luttes contre les violences, pour mesurer l'impact des politiques adoptées et pour veiller à leur amélioration.
- La lutte contre les mariages subis ou précoce, contre les mutilations génitales, la présence de nombreuses femmes et de femmes belge d'origines étrangères ou immigrées doivent nous inciter à avoir des débats sur les thématiques interculturelles et y trouver des solutions appropriées qui concilient le respect des individus mais surtout qui ne portent pas atteinte à la dignité, à l'égalité et aux droits de l'Homme.

Je vous remercie pour votre attention.

Fatiha Saidi